



Direction de la propreté et de l'eau  
Direction des finances et des achats

## 2025 DPE 45 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2026

### PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, le budget comporte des opérations inscrites hors taxes.

Le réseau d'égouts parisien, long de 2 500 kilomètres, unitaire et presque entièrement visitable, assure la collecte des eaux usées et pluviales et leur acheminement vers les réseaux et les stations d'épuration du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap). Il contribue à la préservation de la qualité de l'eau de la Seine. C'est un domaine patrimonial et industriel très important dont la réhabilitation et la modernisation ont été engagées à partir des années 1990 .

Les directives européennes 91/271/CEE du 21 mai 1991 et 2000/60/CE du 23 octobre 2000 fixent les obligations de la collectivité en matière de traitement de l'eau. Les déversements dans le milieu naturel d'eaux usées sont interdits par temps sec et limités par temps de pluie. Outre les normes écologiques applicables depuis 2021, les directives fixent des normes chimiques pour 2027. Dans son effort de réduction des rejets d'eaux usées, la Ville de Paris développe une politique diversifiée et transversale. Ainsi, elle applique de manière volontariste le zonage pluvial (plan « Parispluie »), entretient et développe la gestion automatisée des flux dans le réseau (Gaaspar), et garantit la maintenance du patrimoine haussmannien. Son action s'est également inscrite dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine (Paques), avec en exemple la construction du bassin de rétention d'Austerlitz qui a directement participé à la mise en baignabilité du fleuve.

La priorité reste également donnée à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. De nombreuses mesures sont inscrites en

ce sens : l'achat d'équipements de sécurité, des travaux d'amélioration de l'exploitation par les équipes, l'adaptation des lieux d'appel et des véhicules d'intervention, l'accent mis sur les formations avec l'utilisation d'un égout-école.

La principale recette d'exploitation du budget annexe de l'assainissement est constituée par la redevance d'assainissement (part collecte), assise sur les consommations d'eau faisant l'objet de rejets en égout. Cette recette connaît une diminution tendancielle du fait de la baisse du volume d'eau potable consommé. Cette tendance est nationale et touche particulièrement Paris du fait de la birésidentialité et du déploiement du télétravail. En 2025, le niveau de consommation constaté s'élève ainsi à 151,17 Mm<sup>3</sup> contre 171,9 Mm<sup>3</sup> en 2018. Les hypothèses de consommation d'eau pour 2026 ont été établies avec Eau de Paris. Le budget qui vous est présenté retient 148,53 Mm<sup>3</sup>, en diminution de 2,64 Mm<sup>3</sup> par rapport à la consommation prévue en 2025 par Eau de Paris. Afin de stabiliser les recettes du budget annexe de l'assainissement et de permettre le financement du programme d'investissement, il est proposé d'augmenter le tarif de la redevance de 5 centimes, soit 0,609 euro/m<sup>3</sup> d'eau.

## **I. Section d'exploitation**

La section d'exploitation est proposée à 119,0 M€, équilibrée en recettes et en dépenses.

### **I. Dépenses**

#### **1. Dépenses réelles**

Les dépenses réelles proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 70,5 M€ contre 69,8 M€ au budget primitif 2025.

##### **A. Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : fluides, études, entretien du réseau, contribution au budget général. Son montant est proposé à 38,2 M€ contre 38,3 M€ en 2025.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 15,7 M€ au titre des fournitures non stockables (nature 6061), telles que l'eau potable et non potable, l'électricité, le gaz et les autres fluides ;
- 7,5 M€ de remboursements de frais (nature 62871), qui regroupent les charges couvertes par le budget général au titre de la mise à disposition de biens immobiliers municipaux pour l'accueil des lieux d'appel des égoutiers, et au titre des frais de fonctionnement des services support et des frais généraux d'encadrement ;
- 6,0 M€ pour l'entretien du réseau (natures 615). Le montant se décompose principalement en 3,8 M€ d'entretien et réparation sur les réseaux (nature 61523) et 1,7 M€ de maintenance des équipements du réseau (nature 6156) ;

- 2,0 M€ pour l'achat d'études, de prestations de service et d'équipements (nature 604) ;
- 1,7 M€ de sous-traitance (nature 611), notamment pour la surveillance du réseau par inspections télévisées dans la partie du réseau non visitable ;
- 1,5 M€ pour couvrir les contrats d'assurances de dommages aux biens et de responsabilité civile (nature 6168) ;
- 1,1 M€ pour les locations mobilières (nature 6135) ;
- 1,0 M€ au titre de la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), comprenant notamment l'achat des équipements de protection individuelle, destinés à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnels travaillant en égout ;
- 0,3 M€ pour la formation, la documentation technique et l'acquisition de données météorologiques fines (nature 618) ;
- 0,2 M€ pour les études et recherches (nature 617). Ces dépenses recouvrent notamment :
  - en matière de GAO (gestion adaptative des ouvrages), les études hydrauliques de configuration du réseau dans le cadre d'un futur marché de maintenance ;
  - en matière de récupération de chaleur en égouts (riothermie), des campagnes de mesures et une étude « stratégie de la riothermie » afin d'évaluer le potentiel de développement de ce système.

#### **B. Charges de personnel (chapitre 012)**

Les dépenses de personnel sont inscrites à hauteur de 27,6 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025. Elles tiennent compte de l'augmentation de trois points du taux de cotisations à la CNRACL et du glissement vieillesse technicité (GVT) positif.

#### **C. Charges financières (chapitre 66)**

Un montant de 3,4 M€ est inscrit au titre des charges financières. Ce montant comprend :

- sur la nature 66111 au titre des intérêts à régler à l'échéance, un montant de 2,6 M€ correspondant au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'achat de l'immeuble sis 27 rue du Commandeur dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, siège du service technique de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés sur les exercices 2021 à 2024 ;
- sur la nature 66112, un montant de 0,8 M€ correspondant au solde des intérêts courus non échus des emprunts cités ci-dessus.

#### **D. Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Un montant de 0,8 M€ est inscrit au chapitre 67.

Sur ce montant, une dotation de 0,5 M€ est consacrée aux actions de solidarité internationale. Cette dotation s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite « loi Oudin », permettant aux communes de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces actions sont des aides d'urgence, des subventions aux organisations non gouvernementales (ONG) et des actions de coopération décentralisée.

S'y ajoutent 0,2 M€ au titre des coûts engendrés par la sinistralité du réseau et 0,1 M€ au titre des provisions pour intérêts moratoires, pénalités, annulation de titres ou reversements de soldes de comptes de tiers.

#### **E. Provisions pour dépréciations et risques (chapitre 68)**

Un montant de 0,3 M€ est inscrit en provisions pour risque contentieux.

Un montant de 0,1 M€ est inscrit en provisions pour créances douteuses.

#### **F. Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Un montant de 0,1 M€ est inscrit afin de couvrir les dépenses imprévues de la section d'exploitation.

### **2. Dépenses d'ordre**

Les dépenses d'ordre proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 48,5 M€ contre 42,7 M€ au BP 2025.

#### **G. Dotations aux amortissements (chapitre 042)**

Les dotations aux amortissements représentent 33,0 M€ en 2026. Cette dépense d'ordre trouve son symétrique en recette d'investissement.

#### **H. Opérations sans réalisation (chapitre 023)**

Un montant de 15,5 M€ d'autofinancement complémentaire est inscrit en virement à la section d'investissement.

### **II. Recettes**

Les recettes inscrites au BP 2026 s'élèvent à 119,0 M€.

#### **1. Recettes réelles**

Les recettes réelles proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 112,3 M€ contre 105,9 M€ au BP 2025.

#### **A. Vente de prestations (chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues de la vente de prestations. Son montant est proposé à 109,0 M€, à comparer avec les 102,7 M€ inscrits au BP 2025.

Les principales ressources sont :

- 88,4 M€ de redevance d'assainissement (nature 70611) dont 86,7 M€ issus de la part collecte du prix de l'eau et 1,7 M€ de redevances perçues au titre du rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'assainissement ;
- 18,2 M€ de contribution municipale pour la gestion des eaux pluviales (nature 7063) ;
- 2,0 M€ (nature 704) au titre de travaux pour comptes de tiers ;
- 0,3 M€ (nature 7087) de contribution du budget annexe de l'eau, correspondant à différentes charges supportées par le budget annexe de l'assainissement pour des missions exercées dans le domaine de l'eau (charges de personnel, locaux et assurances).

#### **B. Subventions d'exploitation (chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe les subventions d'exploitation perçues par le budget annexe. Son montant est constitué de 0,9 M€ de participation du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), correspondant aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

#### **C. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il est proposé d'inscrire 2,2 M€ de produits divers de gestion courante (nature 7588).

1,7 M€ est attendu au titre des redevances versées par les occupants du réseau des égouts (réseaux câblés indépendants et autres canalisations, notamment des réseaux de chaleur et refroidissement) et 0,5 M€ au titre de la contribution municipale aux frais de gestion des câbles des réseaux de communication ouverts occupant la galerie technique des égouts.

#### **1. Recettes d'ordre (chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Les subventions d'investissement perçues doivent faire l'objet d'un amortissement, dont le montant est estimé à 6,7 M€ pour 2026 (nature 777). Cette recette d'ordre d'exploitation trouve son symétrique en dépense d'ordre d'investissement.

### **III. Effectifs**

L'état des effectifs est porté en annexe.

### **II. Section d'investissement**

#### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Les autorisations de programme nouvelles pour 2026 s'élèvent à 52,7 M€. Elles comprennent les opérations réelles de l'exercice budgétaire 2026, hors remboursement d'emprunt, versement de subventions et récupérations des avances sur marchés.

Il est proposé de créer quatre nouvelles autorisations de programme (AP) pour un montant de 2,2 M€ :

- création d'un puits à bateaux place de la Concorde (1,2 M€). L'opération consiste à créer un puits en aval du collecteur d'Asnières afin de permettre la descente d'un bateau vanne, actuellement tracté à la main par les égoutiers ;
- topographie - marché de levés de géomètre (0,4 M€). L'opération consiste à consolider le plan général des égouts au format DAO (dessin technique pour les travaux) et à améliorer la qualité des données ;
- cybersécurité (0,4 M€). Ce projet consiste à améliorer les dispositifs de cybersécurité destinés à Gaaspar (gestion automatisée de l'assainissement parisien) et à la gestion adaptative des ouvrages ;
- synthèse archivistique et outil de cotation (0,2 M€). Ce projet consiste à faire la synthèse des documents à disposition sur l'état du réseau afin de cartographier les réhabilitations déjà effectuées et celles à faire dans le futur.

Réhabilitations : 29,0 M€

Elles comprennent :

- 8,0 M€ de reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue de l'Évangile ;
- 6,0 M€ pour la réhabilitation du collecteur Asnières ;
- 6,0 M€ pour la poursuite du programme de recensement, diagnostic et réhabilitation de branchements particuliers ;
- 4,0 M€ pour les réhabilitations des ouvrages secondaires ;
- 3,0 M€ pour les réhabilitations multi-sites ;
- 1,0 M€ pour la poursuite du programme de réhabilitation des voies canalisées (anciennes voies privées) ;
- 0,5 M€ de réhabilitation et d'installation de dispositifs de rationalisation de l'usage de l'eau des réservoirs de chasse ;
- 0,5 M€ pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement.

Réparations : 13,3 M€

Elles comprennent :

- 6,0 M€ pour l'entretien et la réparation des usines (stations de gestion locale/SGL) ;
- 5,0 M€ pour les travaux de réparation des ouvrages ;
- 2,3 M€ pour les travaux de sécurité.

## Informatique et télécommunications : 4,2 M€

Cela inclut :

- 1,4 M€ pour l'achat de matériel informatique, le câblage des petits sites, le renforcement des moyens de protection du système d'information de gestion et des capacités d'interventions en cas d'attaque cyber ainsi que le déménagement de serveurs vers ceux qui sont gérés par la direction des systèmes d'information de la Ville (DSIN) ;
- 1,2 M€ pour la pose de fibre optique ;
- 0,8 M€ pour l'achat de logiciels, le renforcement de l'architecture informatique du service, et la mise en place d'une gestion électronique des documents ;
- 0,4 M€ sont inscrits pour l'évolution du système d'information géographique « Tigre » ;
- 0,4 M€ pour la cybersécurité (AP nouvelle).

## Provisions pour petits aménagements : 3,0 M€ afin d'adapter le réseau d'assainissement aux aménagements réalisés en surface sur l'espace public.

## Autres : 2,9 M€

Cela recouvre :

- 1,2 M€ pour la création d'un puits à bateaux place de la Concorde (nouvelle AP) ;
- 0,7 M€ pour la collecte sélective des urines ;
- 0,7 M€ pour l'acquisition de matériel d'exploitation ;
- 0,4 M€ pour un marché de levés de géomètres, levés topographiques (nouvelle AP) ;
- 0,2 M€ pour une synthèse archivistique et un outil de cotation (nouvelle AP).

## **CRÉDITS DE PAIEMENT**

La section d'investissement est proposée à 67,9 M€ en équilibre en dépenses et en recettes, contre 67,0 M€ en 2025.

## **IV. Dépenses**

### **1. Dépenses réelles**

Le montant des opérations réelles s'établit à 60,5 M€.

#### **A. Dépenses d'équipements et de travaux (chapitres 20, 21 et 23)**

Un montant de 48,5 M€ est proposé, en hausse de 2,7 M€ par rapport au BP 2025.

## Réhabilitations : 19,6 M€

Ce montant inclut :

- 6,2 M€ pour la réhabilitation du collecteur Asnières ;

- 6,0 M€ pour la poursuite du programme de recensement, diagnostic et réhabilitation de branchements particuliers ;
- 2,7 M€ pour la réhabilitation des ouvrages secondaires ;
- 1,3 M€ pour les études préliminaires ;
- 1,2 M€ de reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue de l'Évangile ;
- 0,7 M€ pour la réhabilitation des voies canalisées (anciennes voies privées) ;
- 0,5 M€ de réhabilitation temporisation des réservoirs de chasse ;
- 0,4 M€ pour les réhabilitations multi-sites ;
- 0,4 M€ pour le diagnostic des ouvrages ;
- 0,2 M€ pour la réhabilitation des petites lignes - Saint Louis.

#### Réparations : 19,3 M€

Ce montant inclut :

- 7,0 M€ pour l'entretien et la réparation des usines (stations de gestion locale) ;
- 6,5 M€ pour les travaux de réparation des ouvrages ;
- 3,6 M€ pour les travaux de l'usine Watt ;
- 2,3 M€ pour les travaux de sécurité.

#### Informatique et télécommunications : 3,6 M€

Ce montant inclut :

- 1,2 M€ pour la pose de fibre optique ;
- 0,9 M€ pour l'achat de matériel informatique, le câblage des petits sites, le renforcement des moyens de protection du système d'information de gestion et des capacités d'interventions en cas d'attaque cyber ainsi que le déménagement de serveurs vers ceux qui sont gérés par la direction des systèmes d'information de la Ville (DSIN) ;
- 0,7 M€ pour l'achat de logiciels, le renforcement de l'architecture informatique du service, et la mise en place d'une gestion électronique des données ;
- 0,4 M€ pour l'évolution du système d'information géographique « Tigre » ;
- 0,4 M€ pour la cybersécurité.

#### Provisions pour petits aménagements : 3,0 M€ afin d'adapter le réseau aux aménagements réalisés en surface.

#### Logistique : 1,6 M€

Ce montant correspond à l'acquisition de matériel d'exploitation pour 1,1 M€ et aux travaux dans le cadre de la rénovation de sites pour 0,5 M€.

#### Autres : 1,3 M€

- 0,6 M€ pour la collecte sélective des urines dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 0,4 M€ pour un marché de levés de géomètres, levés topographiques ;
- 0,3 M€ pour la création d'un puits à bateaux place de la Concorde ;
- 0,2 M€ pour une synthèse archivistique et un outil de cotation.

### B. Remboursement des emprunts (chapitre 16)

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 9,6 M€.

Ils comprennent d'une part le remboursement d'emprunts bancaires à hauteur de 6,7 M€, et d'autre part les annuités de remboursement d'avances consenties par l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) à hauteur de 2,9 M€.

### C. Subventions d'investissement (chapitre 13)

Un montant de 1,9 M€ est inscrit au titre de reversements d'une part des aides de l'AESN perçues par la Ville, à opérer au profit du Siaap, conformément aux conventions conclues avec la Ville pour les opérations suivantes :

- 0,8 M€ à hauteur de sa participation au financement du bassin d'Austerlitz ;
- 0,5 M€ à hauteur de sa participation au financement du déversoir d'orage « Victim » (Vincennes Charenton/Tima) ;
- 0,4 M€ à hauteur de sa participation au financement de la réhabilitation du collecteur d'Asnières ;
- 0,2 M€ à hauteur de sa participation au financement du déversoir d'orage Alma-Rive gauche.

#### 1. Dépenses d'ordre (chapitres 040 et 041)

Les subventions d'investissement perçues doivent faire l'objet d'un amortissement dont le montant est estimé à 6,7 M€ pour 2025. Cette dépense d'ordre trouve son symétrique en recettes d'ordre d'exploitation (nature 777).

Par ailleurs, 0,6 M€ sont inscrits au chapitre 041 dans le cadre des opérations patrimoniales. Ces dépenses trouvent leur symétrique en recette d'investissement.

## V. Recettes

### VI. Recettes réelles

#### A. Subventions (chapitre 13)

Les subventions d'investissement attendues s'élèvent à 14,7 M€, répartis comme suit :

- 7,0 M€ versés par l'AESN (nature 13111) ;
- 4,9 M€ versés par le Siaap (nature 1316) ;
- 2,8 M€ versés par SNCF Réseaux dans le cadre de l'opération Evangile pour la reconstruction d'un tronçon du réseau d'assainissement parisien, conformément à la convention conclue avec la Ville.

#### B. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dans le cadre des conventions passées entre la Ville de Paris et l'AESN, il est escompté des prêts à taux zéro pour un montant de 1,4 M€ (nature 1678) au titre des opérations de réhabilitation.

Un recours complémentaire à l'emprunt de 2,6 M€ (nature 1641) est inscrit pour financer l'ensemble des investissements à réaliser sur l'exercice.

## **VII. Recettes d'ordre (chapitres 040 et 041)**

Le total des recettes d'ordre s'élève à 49,1 M€.

### **A. Dotations aux amortissements (chapitre 040)**

En symétrique des dépenses d'ordre inscrites sur la section d'exploitation, 33,0 M€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements (chapitre 040).

### **B. Opérations patrimoniales (chapitre 041)**

Par ailleurs, 0,6 M€ est inscrit au chapitre 041 dans le cadre des opérations patrimoniales. Ces recettes trouvent leur symétrique en dépense d'investissement.

### **C. Opérations sans réalisation (chapitre 021)**

Enfin, un montant de 15,5 M€ est inscrit en virement de la section d'exploitation (opération sans réalisation – chapitre 021) correspondant à l'autofinancement complémentaire.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris